

Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée.

a) Fiche de mission

→ Intitulé de la mission

Chargé de mission affaires juridiques

→ Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaire(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)

La DEAL doit garder une compétence juridique de proximité pour traiter des questions transversales d'expertise et de conseil en matière juridique auprès de tous ses services. Le volontaire sera chargé notamment de:

Créer un tableau de bord de l'ensemble des dossiers du service,

Conseiller et donner un avis en matière d'interprétation de textes, de transaction et d'exécution des décisions juridictionnelles en relation avec la préfecture,

Apporter assistance et conseil aux services notamment dans ses relations avec les assurances pour les dommages causés aux tiers, ou à contrario, au domaine public,

Alerter sur les risques juridiques potentiels, participer au traitement des contentieux en interne et en lien avec la préfecture,

Analyser et vérifier les actes à caractère réglementaire, individuels ou contractuels,

Suivre la réglementation en vue de faciliter l'activité des services, de limiter les risques attachés aux activités et de prévenir les contentieux,

Initier une veille juridique, capitaliser et analyser la jurisprudence et les retours d'expérience des services,

Se positionner au sein d'un réseau juridique du MEDDE,

Assurer la diffusion de l'information juridique dans les services.

→ En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?

Les missions confiées au volontaire civil permettront de traiter les dossiers sur les pré-contentieux et contentieux de la DEAL, et d'assister les services de la préfecture chargés de défendre les intérêts de l'Etat devant les tribunaux.

→ Décrire en quoi cette mission contribue à renforcer le lien social

La mission à caractère transversal favorisera les échanges de connaissance entre le secrétariat général de la DEAL, représenté par le volontaire et les services métiers de la structure, ainsi qu'avec la préfecture. Le volontaire sera l'interlocuteur privilégié sur ces questions.

→ Lieu(x) d'intervention(s)

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) :

Collectivité d'outre-mer :

France entière

→ Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 1

Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil, de vie, d'exercice de leurs missions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés

→ Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

Le volontaire sera doté d'un poste de travail équipé des outils bureautiques (open office, messagerie, internet et intranet)
Il disposera pour ses déplacements des véhicules en pool du service
Pour sa prise de fonction, il pourra s'appuyer sur son encadrement.

→ Modalités de la phase de préparation à la mission

Pour mener à bien sa mission, le volontaire devra avoir des connaissances d'ensemble du Droit français et du Droit communautaire, et notamment maîtriser le droit administratif général et pénal.
Avoir une bonne connaissance des structures administratives françaises (Etat, collectivités, établissements publics...)
Il devra être capable d'analyser un dossier en mettant en évidence les principaux points de droit.
Il devra posséder de bonnes qualités rédactionnelles, un esprit d'analyse et de synthèse, et faire preuve de rigueur dans l'application des textes, d'une capacité à travailler en partenariat et savoir rendre compte.

→ Présentation des modalités d'accompagnement du volontaire durant la mission

Le volontaire sera affecté au service du secrétariat général, placé sous l'autorité directe du responsable du pôle Missions Opérationnelles, il sera piloté par lui et la direction